

# COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

## Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 8 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM LETURCQ Claire, DEHAINE Françoise, DALLA MOTTA Giuseppe, LECLERCQ Olivier, CLAIRET Yves, STOMKA Séverine, VALETTE David, FERMAUT Yann, MONPAYS Clotilde.

### **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi**

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été engagée par délibération du conseil communautaire du 15 mars 2019. De même le conseil communautaire a défini les modalités de concertation et de collaboration avec les communes.

Les principaux éléments de diagnostic et les enjeux qu'il sous-tend ainsi que le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été présentés en conférence intercommunale des Maires le 20 octobre à Ecourt-Saint-Quentin. Une réunion avec les personnes publiques associées a été organisée le 8 décembre à Graincourt les Havrincourt. Ce projet a été débattu au conseil communautaire du 20 décembre 2022.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DALLA MOTTA et Mme MONPAYS, référents PLUi, afin de présenter le projet de PADD.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare ouvert le débat.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le PADD.

Le conseil municipal a débattu sur les orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

### **Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un schéma de mutualisation, à laquelle les communes membres ont été associées.

Ce projet de schéma a été transmis à chaque commune membre afin que leurs conseils municipaux émettent un avis dans les trois mois.

Le schéma de mutualisation devra ensuite être approuvé par le conseil communautaire. Chaque année, au cours du mandat, au moment du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication au conseil communautaire.

Le projet de schéma de mutualisation a été communiqué et présenté au conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur celui-ci.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 1 voix POUR, 4 abstentions (DALLA MOTTA Giuseppe, CLAIRET Yves, VALETTE David et MONPAYS Clotilde) et 4 voix CONTRE (CANIS Claire, STOMKA Séverine, DEHAINE Françoise, FERMAUT Yann) émet un avis défavorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Osartis Marquion.

### **Demande de subventions**

Madame l'Adjointe aux travaux rappelle à l'Assemblée le projet ainsi que les devis concernant les aménagements pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du cimetière et l'informe de la possibilité de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la partie parking (40 % plafonnée à 15000€).

Le montant estimatif des travaux pour la partie parking est de 32 316 € HT soit 38 779,20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier également d'un fonds de concours de la communauté de communes Osartis-Marquion.

### **Refonte du calendrier des manifestations de l'année**

Mise en place du calendrier des festivités pour l'année 2023.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été envoyé au Président du RPI pour réflexion sur la cantine et la garderie pour la rentrée prochaine.

Fin de séance à 20h45.

Le Maire,  
Daniel MARTINÉ



A blue circular official stamp of the commune of Boiry-Notre-Dame, 62156. The text "VILLE DE BOIRY NOTRE-DAME" is around the top edge, and "62156" is at the bottom. The center features a coat of arms with a cross and a figure.